**Cette annonce ne constitue en aucun cas une offre d'investissement dans les actions (les « Actions ») de Biotalys. Tout placement dans les Actions peut être fondé uniquement sur le prospectus (le « Prospectus ») que Biotalys prévoit de publier dans le cadre de l’offre de ses Actions.**

**Tout investissement dans des Actions de Biotalys comporte des risques et des incertitudes non négligeables, y compris les risques suivants : (i) Biotalys n'a jamais commercialisé de produit. Tous les produits candidats de Biotalys, sauf un, en sont encore aux premiers stades de découverte. Un seul produit candidat est en phase d'enregistrement, mais, si l'agrément est obtenu, celui-ci sera introduit uniquement sous forme d'étude de marché et ne devrait pas être rentable pour Biotalys. La plate-forme technologique de Biotalys AGROBODY Foundry™ et les modes d'action de ses produits candidats sont nouveaux, n'ont pas été testés à l'échelle commerciale, peuvent ne pas aboutir à un produit commercialisable à court terme, voire jamais, ou peuvent ne pas être bien compris, être difficiles à appliquer ou ne pas être acceptés par les clients, (ii) les coûts actuels de fabrication des produits candidats de Biotalys sont élevés. Biotalys n'a pas encore été en mesure de fabriquer de manière rentable des produits à grande échelle destinés à être utilisés dans des environnements commerciaux. Biotalys peut ne pas être en mesure de fabriquer ses produits candidats d'une manière économiquement viable et/ou ses produits candidats peuvent ne pas être compétitifs sur les marchés cibles, (iii) Biotalys n'a encore obtenu aucun agrément pour ses produits candidats. L'industrie des produits de protection des cultures est soumise à un environnement réglementaire strict, y compris à des réglementations exhaustives relatives aux enregistrements de produits. Biotalys peut ne pas être en mesure d'obtenir ou de conserver les agréments nécessaires pour ses produits candidats, ce qui limiterait sa capacité à vendre ses produits candidats sur certains marchés. L'incapacité de Biotalys à obtenir les agréments, ou à se conformer aux exigences réglementaires en cours et à venir, pourrait retarder ou empêcher la vente des produits candidats que la Société développe actuellement et envisage de commercialiser, (iv) Biotalys existe depuis peu de temps et n'a pas encore généré de recettes. Biotalys a subi des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et un déficit cumulé depuis sa création, et pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir la rentabilité. Biotalys exécute sa stratégie conformément à son modèle commercial, dont la viabilité n'a pas été démontrée, et (v) de l'avis de Biotalys, la Société ne dispose actuellement pas d'un fonds de roulement suffisant pour satisfaire ses besoins actuels ou futurs en matière de fonds de roulement, au moins pour les 12 mois qui suivront la date du Prospectus que Biotalys prévoit de publier dans le cadre de l’offre de ses Actions. Les investisseurs potentiels devront lire ledit Prospectus et, en particulier, la section relative aux « Facteurs de risque » afin de connaître certains facteurs qui doivent être pris en compte dans le cadre d'un investissement dans les Actions. Tous ces facteurs devront être pris en considération avant d'investir dans les Actions. Les investisseurs potentiels devront être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions et le risque de perte partielle ou totale de leur investissement.**



**Communication à caractère promotionnel**

**Biotalys annonce son intention de lancer une Offre publique initiale sur Euronext Brussels**

**Gand, BELGIQUE – le 15 juin 2021 –** Biotalys NV (désignée ci-après « Biotalys » ou « la Société »), une société de technologies agricoles (AgTech) spécialisée dans la protection alimentaire grâce à des solutions de biocontrôle à base de protéines, pour un approvisionnement alimentaire plus durable et plus sûr, annonce aujourd'hui son intention de lever de nouveaux fonds par le biais d'une Offre publique initiale (« IPO »), avec l'admission de l'ensemble de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (l’« Offre »). Préalablement à l’IPO, la Société Fédérale de Participations et d’Investissement (SFPI) et BNP Paribas Fortis Private Equity Belgium se sont, sous certaines conditions suspensives, engagés à acheter d’actions nouvelles dans le cadre de l’IPO pour un montant agrégé de 10 millions d’euros, en échange d’attributions guaranties.

**Points forts de la Société**

* L'ambition de Biotalys est de relever trois défis majeurs auxquels est confrontée aujourd’hui la production alimentaire mondiale:
	+ les 1,6 milliards de tonnes de nourriture mondiale perdues ou gaspillées chaque année;
	+ l'impact agricole sur la biodiversité, les sols, l'eau et la santé humaine;
	+ la nécessité d'une production alimentaire durable et sûre pour protéger notre avenir.
* Biotalys vise à relever ces défis par le biais du développement de ses produits candidats, qui sont conçus pour être des solutions de biocontrôle à base de protéines efficaces, plus propres et plus respectueuses de l'environnement.
* Ces produits candidats ont de nombreuses applications, afin d'aider les producteurs à lutter contre les principaux nuisibles et maladies des cultures dans le cadre de programmes de lutte intégrée contre les nuisibles, tout en offrant des alternatives aux pesticides chimiques conventionnels et en réduisant la présence de résidus chimiques sur les aliments.
* L'approche de la Société est alimentée par sa plate-forme AGROBODY Foundry™, une plate-forme technologique exclusive et évolutive qui offre des avantages significatifs par rapport au développement de nouvelles alternatives chimiques conventionnelles, notamment des cycles de développement de produits plus courts et moins coûteux.
* Un pipeline diversifié de sept produits candidats dans trois indications différentes – biofongicides, bioinsecticides et biobactéricides – qui ciblent les ravageurs et les maladies critiques, avec un marché potentiel combiné d'une valeur de 4,8 milliards de dollars US.
* Le premier produit, Evoca™, qui a été soumis à l'Agence de protection de l'environnement (EPA) aux États-Unis et à l'UE en décembre 2020 et mars 2021, respectivement, a été conçu pour ouvrir la voie à de futurs produits en termes de réglementation et de commercialisation. Le lancement d'une étude de marché d'Evoca™ aux États-Unis et dans l'UE est prévu respectivement à partir de fin 2022 et fin 2024.
* Un portefeuille de 15 familles de brevets exclusifs liés à la technologie AGROBODY™ et au pipeline de produits de la Société.
* Rechercher activement des partenariats sélectifs avec des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans le but de découvrir des solutions novatrices et différenciées, afin d'élargir le potentiel, la portée et la valeur de la plate-forme AGROBODY Foundry™.
* Une équipe de Direction expérimentée, avec une solide expérience dans les secteurs des technologies agricoles et des biotechniques, soutenue par une base d'actionnaires spécialisés locaux et internationaux de renom.
* Une présence en Belgique et aux États-Unis, avec des plans de commercialisation futurs qui devraient être mis en œuvre par le biais d'accords de distribution, de partenariats, ou par ses propres moyens, sur certains marchés qui présentent une forte valeur stratégique.

**Selon Patrice Sellès, Directeur général de Biotalys :** « Biotalys se consacre à la transformation des approches agricoles conventionnelles en créant un nouveau paradigme en termes de production et de protection alimentaires. Notre approche s'inscrit en droite ligne du besoin urgent d'une agriculture durable, et vise à proposer une gamme de produits à base de protéines aussi efficaces que les approches chimiques traditionnelles dans le cadre d'un programme intégré de lutte contre les nuisibles, tout en étant plus sûrs et plus respectueux de l'environnement. Le potentiel d'innovation de notre plateforme est très recherché et, grâce à la possibilité de création de partenariats dans l'industrie de la production alimentaire, Biotalys est parfaitement positionnée pour générer une forte valeur tant pour ses investisseurs, pour ses employés ainsi que pour notre société dans son ensemble. »

**Points forts de la plate-forme AGROBODY Foundry™**

La Société vise à développer des produits qui contribueront à réduire l'empreinte des activités agricoles sur l'environnement, à diminuer les pertes alimentaires et à proposer des alternatives plus saines et plus sûres aux consommateurs, grâce à la plate-forme AGROBODY Foundry™:

* Une plate-forme technologique unique et évolutive qui permet de développer des produits candidats de biocontrôle à base de protéines AGROBODY™ pour cibler de multiples indications
* Les biocontrôles AGROBODY™ reposent sur des protéines de petite taille obtenues par fermentation, et inspirées par des fragments d'anticorps à chaîne lourde présents dans la famille des *Camelidés*. La Compagnie met à profit plusieurs décennies de progrès scientifiques et de la validation de principe de la technologie qui fait appel à des protéines inspirées d'anticorps de *Camelidés*, comme cela a déjà été le cas avec des molécules thérapeutiques dans de nombreuses applications pharmaceutiques
* Offre plusieurs avantages distincts par rapport aux molécules de petite taille et aux agents microbiens, notamment:
	+ une approche ciblée qui améliore la spécificité
	+ un large éventail de cibles et de nouveaux modes d'action
	+ une sécurité et une biodégradabilité intrinsèques
	+ une traçabilité et un contrôle qualité
	+ une fabrication industrielle évolutive avec des conditions de fermentation flexibles, et
	+ la possibilité de combiner les biocontrôles AGROBODY™ avec les pratiques agricoles existantes afin de réduire le besoin global en produits chimiques.

**Biotalys entend utiliser les produits nets issus de l’Offre pour:**

* Financer le développement de son pipeline existant, y compris la découverte, le développement, les essais sur le terrain, l'intensification de la fabrication et les coûts réglementaires.
* Financer l'amélioration et l'optimisation continues de sa plate-forme AGROBODY Foundry™, et financer l'extension de son pipeline (y compris potentiellement par le biais de programmes partenaires);
* Financer sa stratégie de commercialisation, y compris les coûts de distribution liés à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement, du stockage et d'une logistique, les coûts de distribution via des partenaires, etc. et les efforts de développement commercial; et
* À des fins générales.

**L’Offre**

Sous réserve de l’approbation du prospectus par la Belgian Financial Services and Markets Authority (« FSMA ») et des conditions de marché, il est prévu que la fourchette de prix et les autres détails de l’Offre soient publiés au début de la Période d’offre. Après son approbation, qui ne devra pas être interprétée comme une approbation, par la FSMA, des titres proposés par Biotalys, le Prospectus devrait être disponible au siège social de la Société et sur les sites Internet de Biotalys ([www.biotalys.com/investors](http://www.biotalys.com/investors)), KBC Securities NV/SA ([www.kbc.be/Biotalys](http://www.kbc.be/Biotalys), [www.bolero.be/nl/Biotalys](http://www.bolero.be/nl/Project%20Bumblebee%5D) et [www.kbcsecurities.com](http://www.kbcsecurities.com)) et Belfius Bank NV/sa ([www.belfius.be/Biotalys2021](http://www.belfius.be/Biotalys2021)).

Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG et KBC Securities NV agissent en qualité de Co-Coordinateurs Mondiaux, et les Co-Coordinateurs Mondiaux et Belfius Bank NV/SA agissent en qualité de Teneurs de Livres Associés, tandis que Oppenheimer Europe Ltd. agit en qualité de Teneur de Livres en Chef aux États-Unis (désignés collectivement les « Souscripteurs »).

L’Offre devrait comprendre : (i) une Offre publique initiale à l'attention d'investisseurs particuliers et institutionnels en Belgique ; (ii) un placement aux États-Unis auprès de personnes raisonnablement considérées comme des investisseurs institutionnels qualifiés (QIB), tel que défini dans la Règle 144A de l'US Securities Act, et (iii) un placement auprès de certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels de l'EEE, du Royaume-Uni et de la Suisse (ces investisseurs qualifiés et/ou institutionnels, conjointement avec les QIB, étant collectivement désignés « Investisseurs institutionnels »). L’Offre en dehors des États-Unis sera effectuée conformément à la Réglementation S en vertu du US Securities Act. Des placements privés pourront avoir lieu dans les États-membres de l'EEE en vertu d'une dérogation prévue par le Règlement Prospectus, c'est-à-dire

* aux entités juridiques qui seront des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ;
* à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que les investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus), sous réserve de l'obtention du consentement préalable des Souscripteurs pour ladite offre ; ou
* dans toute autre circonstance relevant de l'Article 1(4) du Règlement Prospectus, le cas échéant, à condition qu'aucune offre d'Actions proposées ne donne lieu à une obligation de publication, par la Société ou un quelconque Souscripteur, d'un prospectus en vertu de l'Article 3 du Règlement Prospectus, ou d'un supplément au prospectus en vertu de l'Article 23 du Règlement Prospectus, et que chaque personne qui aura initialement souscrit des Actions ou à laquelle une quelconque offre sera proposée soit considérée comme ayant déclaré, garanti et accepté, avec les Souscripteurs et la Société, être un « investisseur qualifié » au sens du Règlement Prospectus.

**- FIN -**

**Pour plus d'informations, contacter :**

**Biotalys**

Toon Musschoot, Responsable Communications Stratégiques

Téléphone : +32 (0)9 274 54 00

E-mail : Toon.Musschoot@Biotalys.com

**Pour les relations médias, veuillez contacter :**

**Consilium Strategic Communications**

Amber Fennell, Chris Gardner, Chris Welsh

Téléphone : +44 (0)203 709 5700

E-mail : Biotalys@consilium-comms.com

**À propos de Biotalys**

Biotalys est une société de technologies agricoles (AgTech) qui s'efforce de relever les défis en matière de la protection alimentaire grâce à des solutions de biocontrôle à base de protéines, pour un approvisionnement alimentaire plus durable et plus sûr. Grâce à sa nouvelle plate-forme technologique AGROBODY™, Biotalys vise à développer un pipeline solide et diversifié de produits efficaces qui présentent un profil de sécurité favorable et qui visent à lutter contre les principaux nuisibles et maladies des cultures sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du champ à l'assiette. Biotalys a été créée en 2013 en tant que spin-off du VIB (Institut flamand de recherche en biotechnologie) et a levé 62,8 millions d'euros (74,9 millions de dollars US) auprès d'investisseurs belges et internationaux à ce jour. L’entreprise est implantée dans le pôle Biotechnologies de Gand, en Belgique. Pour plus d'informations, consultez le site www.biotalys.com.

**Avis important**

La présente annonce ne doit pas être distribuée aux personnes résidant aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou en Suisse. Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une offre de vente de titres.

La présente annonce contient des déclarations qui sont des « déclarations prospectives » ou qui pourraient être considérées comme telles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, comme les mots « viser », « considérer », « estimer », « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « continuer », « en cours », « possible », « prévoir », « plans », « cibler », « rechercher », mais également de la forme conditionnelle, et contiennent des déclarations faites par la Société au sujet des résultats escomptés de sa stratégie. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes, et les lecteurs sont avertis qu'aucune desdites déclarations prospectives n'offre de garantie de performances futures. Les résultats réels de Biotalys peuvent différer sensiblement de ceux prévus par lesdites déclarations prospectives. Biotalys ne s'engage en aucune façon à publier des mises à jour ou des ajustements desdites déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

Les titres de la Société mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le Securities Act), ou en vertu des lois d'un quelconque État ou d'une quelconque autre juridiction des États-Unis d'Amérique, et ne pourront en aucun cas être proposés ou vendus aux États-Unis d'Amérique, excepté en cas d'exemption des exigences d'enregistrement du Securities Act et des lois étatiques en vigueur, ou dans le cadre d'une transaction non soumise à celles-ci. Aucune offre publique de titres n’aura lieu aux États-Unis d'Amérique.

Les présentes informations ne constituent en aucun cas une offre ou une invitation à acquérir ou à souscrire les titres de la Société, ou une offre ou une invitation à acquérir ou à souscrire les titres de la Société dans un quelconque pays (y compris en Belgique, dans les États membres de l'EEE, aux États-Unis d'Amérique, en Suisse, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou au Royaume-Uni) lorsque ladite offre ou ladite invitation n'est pas autorisée sans enregistrement ou qualification en vertu de la législation en vigueur du pays concerné, ou lorsque ladite offre ou invitation ne remplit pas les conditions requises en vertu de la législation en vigueur dans le pays concerné.

Les présentes informations et tout document distribué en rapport avec celles-ci ne sont pas destinés à être distribués à ou utilisés par une quelconque personne ou entité qui est citoyenne ou résidente des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, du Canada, de l'Australie, du Japon, ou qui se trouve aux États-Unis d'Amérique, au Canada, Afrique du Sud ou dans tout autre pays dans lequel ladite distribution, publication, mise à disposition ou utilisation est contraire à la Loi ou à la réglementation, ou exige un enregistrement ou une autorisation dans ledit pays. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois ou réglementations des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, du Canada, de l'Australie, du Japon, Afrique du Sud ou tout autre pays. La distribution de ces informations dans d'autres pays que la Belgique peut être limitée par les lois ou réglementations en vigueur dans lesdits pays. Toutes les personnes en possession de ces informations doivent s'informer et se conformer auxdites restrictions.

Tout investissement dans des actions comporte des risques importants. Les investisseurs concernés sont invités à lire le Prospectus que la Société prévoit de publier après approbation par la FSMA. Le présent document n'est pas un prospectus, et les investisseurs ne doivent pas souscrire ou acheter les actions visées par le présent document, excepté sur base des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement, afin de comprendre pleinement les risques potentiels et les compensations liés à la décision d'investir dans les titres. La présente annonce et l’approbation du Prospectus, selon le cas, ne doivent en aucun cas être interprétées comme une approbation des titres proposés ou admis à la négociation sur un marché réglementé. La valeur des actions de la Société peut diminuer ou augmenter. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter un conseiller professionnel quant à l'adéquation de l'offre envisagée pour la personne concernée.

La date de cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels peut être influencée par des facteurs tels que les conditions de marché. Il n'est en aucun cas garanti que ladite cotation aura lieu, et un investisseur potentiel ne doit en aucun cas prendre ses décisions financières en fonction des intentions de la Société quant à ladite cotation.

L'acquisition d'investissements auxquels se rapporte la présente annonce peut exposer un investisseur à un risque important de perte de la totalité du montant investi. Les personnes qui envisagent de tels investissements doivent consulter un conseiller agréé spécialisé dans ce type d'investissements.

La présente annonce s'adresse uniquement aux personnes établies au Royaume-Uni et dans les États membres de l'Espace économique européen (l'« EEE ») (qui sont chacun un État membre) et qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(e) du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeur mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la Directive 2003/71/CE, telle qu'amendée de temps à autre, dans la mesure mise en œuvre dans l'État membre concerné de l'EEE) et toute mesure de mise en œuvre dans chaque État membre concerné de l'EEE (le Règlement Prospectus), ou tout autre investisseur qui ne constitue pas une offre au public au sens de l'Article 3.1 du Règlement Prospectus. En outre, au Royaume-Uni, la présente annonce s'adresse uniquement (i) aux personnes qui disposent d'une expérience professionnelle en matière d'investissements en vertu de la définition « professionnels de l'investissement » de l'Article 19(5) de l'Ordonnance de 2005 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial promotion), telle que modifiée (l'« Ordonnance »), (ii) aux entités à valeur nette élevée, etc. en vertu de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (iii) à toute autre personne à qui elle peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant désignées collectivement « personnes autorisées »). L'offre prévue, selon le cas, sera disponible uniquement pour les personnes autorisées, et toute invitation, offre ou contrat de souscription, d'achat ou d'acquisition de titres sera possible uniquement avec lesdites personnes autorisées. Toute personne qui ne sera pas une personne autorisée ne pourra en aucun cas agir ou se fier à la présente annonce ou à l'un de ses contenus.

Les Teneurs de Livres Associés agissent pour le compte de la Société et pour aucune autre personne dans le cadre de l'offre envisagée, et ne seront en aucun cas tenus de garantir les protections offertes à leurs clients respectifs ou de proposer des conseils en lien avec ladite offre envisagée pour une quelconque autre entité que la Société.

La Société assume la responsabilité des informations contenues dans la présente annonce. Aucun des Teneurs de Livres Associés, ni aucun(e) de leurs filiales respectives ou de leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers ou représentants respectifs ne saura être tenu(e) responsable ou ne formulera une quelconque déclaration ou garantie, explicite ou implicite, quant à la vérité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans la présente annonce (ou quant au fait que des informations auront été omises dans l'annonce) ou de toute autre information relative à la Société, qu'elle soit écrite, orale ou sous forme visuelle ou électronique, et quel que soit leur mode de transmission ou de mise à disposition, ou en cas de perte de quelque nature que ce soit, suite à l'utilisation de la présente annonce ou de son contenu, ou en lien avec celle-ci. Chacun des Souscripteurs et chacune de ses filiales respectives déclineront en conséquence, dans la mesure autorisée par les lois en vigueur, toute responsabilité, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre, qu'ils pourront avoir à l'égard de la présente annonce ou de toute déclaration ou information de ce type. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est formulée par un quelconque des Souscripteurs ou une quelconque de ses filiales respectives quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la vérification ou la suffisance des informations contenues dans la présente annonce, et rien dans la présente annonce ne pourra être considéré comme une promesse ou une garantie à cet égard, passée ou future.